

Extrait du registre
des Décisions
du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2023-110

Objet : 1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.6 – Maîtrise d'Œuvre

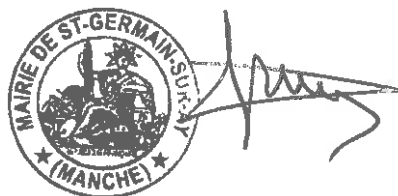
Le Maire,

- VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,
- VU, La proposition d'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n°8 « peinture-sols souples » pour la construction de quatre logements locatifs rue des Ecoles, pour une moins-value, par la société Bruno LEBOUVIER,

DECIDE

Article unique : de signer l'avenant n°1 du lot n°08 au marché de travaux relatif à la construction de quatre logements, rue des Ecoles, avec l'entreprise Bruno LEBOUVIER, pour une moins-value d'un montant de – 203,73 € HT, portant le montant du marché public de travaux de ce lot à 27 786,19 € HT ;

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 10 Novembre 2023,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.